ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)	
Commission	
Gouvernement	
Adopté	
AMENDEMENT N° 2	17
présenté par M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)	
ARTICLE 55	
Modifier ainsi la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2 :	
1° À la deuxième ligne, substituer au nombre :	
« 82,6 »	
le nombre :	
« 83,0 » ;	
2° À la troisième ligne, substituer au nombre :	
« 56,3 »	
le nombre :	
« 56,9 » ;	
3° À la dernière ligne, substituer au nombre :	
« 181,3 »	
le nombre :	
« 182,3 ».	

ART. 55

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les chiffrages proposés par le Sénat ne sont pas étayés. En outre, les mesures proposées ne sont pas partagées par votre rapporteur qui propose en conséquence le rétablissement des objectifs adoptés par votre assemblée en première lecture.